

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2023  
N°27/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE TROIS AVRIL**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS :** ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., BONNET-GAMARD P., CATTANI JL., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER G.

**PROCURATIONS :** CADORET S. à VITINGER G., CHAUMONT L. à ABRAHAM-MOREL A., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MILET F. à MEDAVIT R., SELVE M. à SANCHEZ D.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CONVENTION DE MANDAT POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE LA CHENILLARDE « COURIR POUR MYMY »**

Madame Sylvie, adjointe aux finances, à l'éducation et à la jeunesse, propose au Conseil de déléguer au Sou des écoles de Champ sur Drac l'organisation financière de la course « La Chenillarde, courir pour Mymy » qui aura lieu le dimanche 25 juin 2023, et notamment l'encaissement des frais d'inscriptions des participants à l'événement.

Les conditions de cette collaboration sont précisées dans la convention jointe, soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le mandataire (sou des écoles) prendra ainsi en charge les inscriptions en ligne des coureurs grâce à un service de paiement en ligne et procédera également à l'encaissement de recettes par voie postale ou sur place le jour de la manifestation.

Les prix des Billets sont fixés par l'Organisateur (ville de Champ sur Drac) seul et sont indiqués en Euros (€) et toutes taxes comprises (TTC).

Les inscriptions pourront être effectuées de la façon suivante :

- En ligne sur le site internet de La Chenillarde (paiement en ligne)
- Par voie postale
- Sur place, au gymnase de la commune, le jour même de l'événement

Pour toute inscription par voie postale, le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 038-213800717-20230403-D230403\_14-DE

S<sup>2</sup>LOW

Pour toute inscription sur place, le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles ou en espèces.

Toutes les recettes des inscriptions seront déposées sur un compte bancaire de l'association du sou des écoles dédié spécifiquement à cette course, afin de simplifier le travail de la trésorière de l'association.

#### LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la convention de mandat concernant la course La Chenillarde « courir pour Mymy »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 04 avril 2023

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

